

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE RHONE-ALPES ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE
3, rue de la Charité
69268 LYON CEDEX 02

LYON, le 9 septembre 2011

Affaire suivie par : Bruno LOZACH
Bruno_lozach@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 04.72.40.84.24 ☎ 04.72.40.83.85

Objet : Comité Technique Paritaire Départemental.

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret N° 82-452 du 28 mai 1982, relatives aux Comités Techniques Paritaires, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir participer en qualité de représentant titulaire du personnel, aux travaux du Comité Technique Paritaire Départemental, qui se réunira le mardi 27 septembre 2011 à **13 heures 30**, salle 617/619 – 3, rue de la Charité – LYON 2^{ème}.

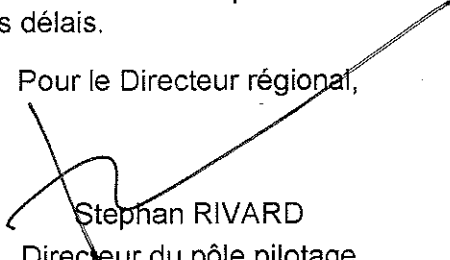
L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du rapport annuel pour 2010 (pour information) ;
- Présentation du bilan social pour 2010 (pour information) ;
- Présentation du bilan de la formation professionnelle pour 2010 et perspectives du plan de formation 2011/2012 (pour information) ;
- Présentation du bilan de la campagne de notation 2011 (pour information) ;
- NRVQ pour les agents des SIP de Caluire : résultats du vote des agents pour chaque SIP (pour information).

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette réunion. Il est rappelé que la présence des experts est subordonnée à l'envoi d'une convocation. La demande d'expert doit être adressée cinq jours francs si possible et au moins 24h avant la séance.

Les documents et pièces nécessaires à l'accomplissement de votre mission vous seront adressés dans les meilleurs délais.

Pour le Directeur régional,


Stephan RIVARD
Directeur du pôle pilotage
ressources



CTPD du 27 septembre 2011

NOM et PRENOM : M

PARTICIPERA ☐

NE PARTICIPERA PAS ☐

Ce papillon détachable est à renvoyer à Bernadette TIRAND (service des ressources humaines)